

FAIRE FACE, TOUT EN FAISANT SENS

DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2024- 2030 POUR SAINT-NICOLAS

Document établi en exécution de l'article L1123-27 §1^{er} alinéa 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui dispose : « *Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière* ».

CONTEXTE

La mandature 2018-2024 a été compliquée et extraordinaire, à bien des égards. Pandémie de COVID-19, avec ses conséquences économiques mais aussi sociales ; guerre en Ukraine, avec ses conséquences économiques tant pour les entreprises et citoyens que pour la commune (coûts de l'énergie) ; crise à la MRS Springuel-Hellin, fermeture de la sidérurgie sur commune, abandon de l'extension du tram etc. Ce ne sont là que quelques-uns des défis qu'il a fallu relever et qui ont impacté de plein fouet la gestion communale. Qui aurait pu les prévoir, lors de l'élaboration de la déclaration de politique communale 2018-2024 ? Qui pourrait précisément annoncer l'avènement de pareil événements exceptionnels ? Personne. Tout au plus quelques spécialistes – épidémiologistes, météorologues, experts en relations internationales – seraient-ils capables, lorsqu'un ensemble de conditions sont réunies, de nous en annoncer la survenance imminente. Laquelle se vérifiera a posteriori, ou pas. De quoi remettre en perspective le présent exercice et inciter à la plus grande prudence.

Car, de la prudence, il en faudra, pour affronter les nouveaux défis et les incertitudes déjà (pré)visibles pour cette mandature 2024-2030.

En effet, l'état des finances publiques inquiète, à tous les niveaux de pouvoirs. Les autorités supérieures, de longue date, reportent certaines de leurs charges sur les communes, qui n'ont d'autres choix que de les assumer. Citons notamment le financement communal d'une partie des RIS (aggravé par la vague d'exclusion de chômeurs décidée il y a quelques années), le non-respect des obligations fédérales en matière de financement des zones de secours, le trop faible investissement fédéral dans les zones de police, les charges de pensions du personnel etc.

A ces charges déjà connues, s'ajoutent désormais l'indexation limitée du fond des communes, la non-indexation des APE et la menace de nouvelles vagues d'exclusions du chômage.

Les autorités supérieures nous imposent donc un contexte financier inédit, extraordinairement étriqué, dans lequel les communes doivent, en plus, envisager des réformes structurelles déjà décidées ou envisagées (réforme de la fonction publique locale etc.).

Face à ces multiples contraintes, que faire ? *Faire face, tout en faisant sens.*

Faire face, car le Collège est résolu à surmonter ces difficultés, pour les saint-clausiens. L'équation sera complexe et des sacrifices devront sans doute être consentis. Aux enjeux financiers et organisationnels, s'ajoutent en effet les enjeux climatiques, numériques, économiques et sociaux. Indéniablement, des choix devront être opérés, des priorités posées.

Faire sens, car pour établir ces priorités, le Collège n'entend pas sacrifier le citoyen saint-clausien et son bien-être dans des actions non réfléchies ou laisser des enjeux primordiaux non traités.

L'enjeu est primordial, existentiel même. En un sens, la survie de la commune est en jeu. Le Collège souhaite maintenir une commune de Saint-Nicolas à part entière, car celle-ci dispose de ce qu'il faut (nombre d'habitants, notamment) pour maintenir un stand-alone, qui, nous en sommes convaincus, est la seule option possible pour les saint-clausiens, afin de ne pas les « noyer » au sein d'une commune de plusieurs centaines de milliers d'habitants, où ils risqueraient forts d'être oubliés. Bien sûr, des défis de cette ampleur exigent de la créativité, et une collaboration étroite avec les communes voisines (synergies etc.) pourrait s'avérer souhaitable.

LA SÉCURITÉ

En matière de sécurité, le Collège communal souhaite :

- 1) Installer, aux endroits identifiés comme problématiques en termes de dépôts clandestins, des caméras de surveillance fixes temporaires supplémentaires
- 2) Stabiliser l'équipe d'agents constatateurs à 3 ETP, notamment par une réorganisation interne des équipes du service de l'environnement
- 3) Revoir le plan général d'urgence et d'intervention et, plus généralement, développer au sein de la population les réflexes à adopter en cas de crise (en lien avec les partenaires)
- 4) Augmenter la présence policière sur le terrain, notamment celle des agents de quartier, dont la redéfinition des missions devra se poursuivre.

LE CADRE DE VIE

En matière d'environnement et de climat, le Collège communal souhaite :

- 1) Mettre en place, en collaboration étroite avec INTRADEL, un programme élargi de bulles à verres enterrées, de poubelles publiques avec tris sélectifs, et de panneaux préventifs avec informations sur les sanctions administratives en cas d'incivilités
- 2) Végétaliser davantage la commune, notamment afin de lutter contre les ilots de chaleur et de créer un maillage vert du territoire et développer un plan Canopée, appuyé notamment sur la végétalisation volontaire des façades privées dans un cadre réglementaire clair ;
- 3) (Re)créer de nouveaux espaces verts de qualité au sein de la commune, alliant lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité et agrément du citoyen, notamment autour du Terril de l'Espérance, à la Coopération (infra) et, en discutant avec son propriétaire et la Ville de Liège, mener une réflexion autour de l'avenir du terril Piron ;

En matière de mobilité, le Collège communal souhaite :

- 1) Mettre en œuvre le Plan communal de mobilité (en partie sous cette mandature, car il s'étale sur 12 ans). Focus : la place Fonds des Rues ; le quartier du Pansy ; la place E. Vandervelde ; le quartier de Tilleur-bas (en fonction de l'agenda effectif de l'OTW).
- 2) Maintenir une prime communale pour l'acquisition d'un vélo électrique
- 3) Développer les équipements d'arceaux à vélo autour des bâtiments et complexes publics
- 4) Développer les modes de transport alternatifs (covoiturage et trottinettes), en concluant des partenariats avec des opérateurs privés, dans un cadre réglementaire strict et respectueux de chacun
- 5) Œuvrer pour un renforcement de l'offre des TEC, notamment dans le contexte de l'abandon du tram et de son remplacement par des lignes de bus « prioritaires », mais aussi de l'arrivée du busway (future ligne B1, qui desservira le haut de Montegnée, initialement annoncée pour 2027, reportée en 2030) et du Mobi'Park à Tilleur.

En matière d'aménagement du territoire, le Collège communal souhaite :

- 1) Faire aboutir le Schéma de Développement Communal pour doter la commune d'un cadre clair, prévisible et durable afin que l'aménagement urbanistique se réalise en bonne intelligence et en intégration dans le bâti existant
- 2) Etablir une réglementation, dans un cadre régional et/ou concerté avec les communes voisines, en matière de recharge des véhicules électriques sur la voie publique
- 3) Redynamiser Tilleur, en profitant notamment des investissements publics annoncés (Mobi'Park) ou espérés (lignes de bus remplaçant le tram) pour définir une stratégie

d'ensemble, comprenant le foncier communal (notamment école du Halage et salle des fêtes - SAR) et les initiatives privées envisagées, dans le cadre des outils juridiques et financiers existant (SAR, développement urbain, FEDER etc.)

- 4) Redynamiser le quartier de la Coopération, en réaménageant l'ancien terrain de la Coopération, allant de l'assiette de chemin de fer (rue Saint-Nicolas) jusqu'à la Place du Centenaire, avec un espace de vie conviviale ouvert et favorisant les activités en extérieur et la rencontre des citoyens, dans le cadre des outils juridiques et financiers existant (développement urbain, FEDER etc.)
- 5) Redynamiser la place dite du Fond des Rues, notamment dans le cadre du PCM, afin d'y intégrer de nouveaux espaces de parking (terrain acquis récemment par la commune) et des zones conviviales

En matière de logement, le Collège communal souhaite :

- 1) Accentuer la lutte contre les logements inoccupés et insalubres, afin d'améliorer la qualité et l'offre de logements, notamment en renforçant la collaboration avec l'Agence immobilière sociale et en actionnant tous les leviers légaux possibles
- 2) Maintenir les primes communales à la rénovation énergétique des logements privés, en complément de l'offre régionale (si elle se maintient)
- 3) Redynamiser le guichet unique logement/énergie (commune et CPAS, notamment) afin de faciliter les démarches de rénovation des bâtiments pour les citoyens, le cas échéant en y intégrant de nouveaux partenaires, comme Liège Energie ASBL
- 4) Soutenir la rénovation et l'isolation du parc immobilier des HSSN, permettant un contrôle et une limitation des dépenses énergétiques

En matière de développement économique, le Collège communal souhaite :

- 1) Supprimer, dès 2026, les taxes sur les enseignes, les débits de boissons, les terrasses et les agences bancaires, afin de soutenir nos commerçants et en attirer de nouveaux ;
- 2) Transformer service communal du développement économique en point de contact unique pour les personnes souhaitant ouvrir un commerce sur l'entité ou les commerçants rencontrant une difficulté administrative ou souhaitant une aide
- 3) Maintenir la prime à l'ouverture de nouveaux commerces, le cas échéant en adaptant ou ciblant plus les procédures
- 4) Développer davantage les zones de parking "shopping", afin d'améliorer l'accessibilité de nos commerces

En matière de travaux publics, le Collège communal souhaite, à travers les projets PIC-PIMACI et la concrétisation étalée des fiches du PCM, et de façon non exhaustive :

- 1) La réfection des trottoirs des rues Kennedy et King et l'aménagement sécuritaire du carrefour de ces deux rues ;
- 2) La réfection et l'aménagement de la rue aux Cailloux ;
- 3) La réfection des trottoirs de la rue Murébure ;
- 4) La réfection de trottoirs et l'aménagement cyclo-piéton rue Chantaine
- 5) L'aménagement de la place Vandervelde (Fonds des Rues) avec adjonction d'un parking à l'angle des rues Lhoneux-Grimbérieux ;
- 6) L'aménagement de la liaison cyclo-piéton Ravel ligne 210 vers le site du Bonnet ;
- 7) La réfection de la rue Homvent ;
- 8) Maintenir le programme annuel d'entretien des voiries communales.

LA PETITE ENFANCE, L'ENSEIGNEMENT ET LA JEUNESSE

En matière de petite enfance, le Collège communal souhaite garantir, maintenir et développer une crèche publique abordable, qui développe un projet pédagogique en continuum avec les écoles communales.

En matière d'enseignement, le Collège communal souhaite :

- 1) Maintenir un enseignement public qui tend vers une absolue gratuité et qui met tout en œuvre pour lutter contre l'échec scolaire.
- 2) Développer des écoles plus agréables, grâce notamment aux investissements de rénovation énergétique, de végétalisation des espaces extérieurs, de modernisation des techniques avec l'installation du WIFI et des tableaux numériques.
- 3) Organiser, développer et augmenter les classes de dépaysement dans chaque implantation scolaire.
- 4) Encourager quand cela est possible le développement des cours de récréation avec des espaces verts.
- 5) Soutenir les équipes pédagogiques au regard de chaque plan de pilotage dans chaque école.
- 6) Veiller au juste dimensionnement du parc de bâtiments scolaires, découlant notamment de la création prochaine d'une toute nouvelle école rue d'Angleur (permis octroyé, financement budgétisé, promesse de subside de la FWB reçue).
- 7) Maintenir un accueil extra-scolaire stimulant et abordable ainsi qu'une offre de stages (prix modérés) variée et étoffée pendant la majorité des périodes de vacances scolaires, avec des garderies le matin et en fin de journée.

En matière de jeunesse, le Collège communal souhaite :

- 1) Développer des lieux d'expression par la concrétisation du Conseil Communal des jeunes ainsi que le soutien renouvelé aux divers acteurs de la jeunesse (Maison de Jeunes, CIAJ, ...) en termes de fonctionnement, de logistique et de synergies. Nos enfants sont les adultes de demain : nous devons leur donner la possibilité de participer à la démocratie avec leurs nouvelles idées et leur permettre de les voir aboutir concrètement.
- 2) Etendre aux permis pratiques les cours de permis théoriques mis en place (avec des partenariats) pour les jeunes n'en ayant pas la possibilité.

LE VIVRE-ENSEMBLE, LA CULTURE, LA COHESION SOCIALE ET LE SPORT

En matière de culture, le Collège communal s'inquiète face aux sorties médiatiques récentes visant à retirer la culture du giron public et à la reléguer uniquement dans la sphère mercantile. Il réaffirme ici son soutien indéfectible à la culture et souhaite :

- 1) Développer une Maison des Terrils, phare de la commune, autour d'une philosophie renouvelée, avec des projets porteurs de sens tant d'un point de vue naturel que patrimonial.
- 2) Développer la lecture, par le maintien d'une offre 4 de bibliothèques publiques, complétée par un réseau de boîtes à livres sur l'entité ainsi que la dynamisation des ateliers mangas et du festival du livre.
- 3) Maintenir et développer les événements culturels porteurs de sens, comme Culturmonde ainsi que les journées festives par communauté (Fête italienne etc.).
- 4) Développer l'accès à l'art, que ce soit la musique (soutien à l'académie, organisation de concerts etc.), le théâtre et la peinture (expositions).

- 5) Rénover la salle culturelle de Montegnée : intérieur complet coté petite salle, accessibilité PMR, sonorisation...
- 6) Mettre à l'honneur les talents locaux, quel que soit leur domaine de prédilection.

En matière de sports, le Collège communal souhaite :

- 1) Développer et étendre l'octroi des Pass'Sports pour les familles, avec l'objectif de doubler le nombre de bénéficiaires
- 2) Maintenir l'investissement dans nos infrastructures sportives (hall omnisports, Bonnet, stade de Tilleur) & créer avec la jeunesse des tournois inter-quartiers
- 3) Développer les aires de jeux de quartier, notamment à Tilleur et à tout endroit où un développement urbain se met en place

En matière de cohésion sociale, le Collège communal souhaite assurer la continuité des services du Plan de Cohésion Sociale (dans le cadre des priorités qui seront fixées par la Wallonie) qui assure à toutes personnes l'accès aux droits fondamentaux comme le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage et l'insertion sociale (soutien scolaire solidaire, atelier estime de soi etc.), le droit au logement (Meublez-vous), le droit à la santé (goûters intelligents avec conférence, ateliers, parapharmacie solidaire, pédicurie sociale, salon de coiffure sociale...), le droit à l'alimentation (ateliers didactiques, cours d'accommodage des restes, aide à la distribution des colis alimentaires, dons de surplus du potager, jardins et potagers communautaires partagés, élevage collectif etc.), le droit à l'épanouissement culturel, social et familial (excursions, ateliers/activités de partage intergénérationnel et interculturels, espace parentalité avec les MiniBulles) et le droit à la participation citoyenne démocratique.

En matière sociale, de santé et d'ainés, le Collège communal souhaite :

- 1) Un lieu d'expression pour nos aînés, avec la relance d'un Conseil communal des aînés ;
- 2) Des moments de convivialité et de partage pour nos aînés, par la mise à disposition de locaux aux groupements de seniors, en développant les conférences thématiques et les après-midis récréatives musicales récurrentes ;
- 3) Un soutien solidaire pour les petites tâches domestiques, par le développement d'un réseau de volontaires, par exemple dans le cadre du service citoyen.
- 4) Le développement, dans une optique transversale (enseignement, sports, cohésion sociale etc.) d'actions en lien avec la santé, destinées à des publics définis et sur des thématiques précises ;
- 5) En synergie avec le CPAS, développer un point de contact unique pour le citoyen sollicitant une aide ou un soutien ;
- 6) De manière générale, concevoir les actions sociales de façon intégrée, en associant commune et CPAS.

LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA VIE ASSOCIATIVE

En matière de participation citoyenne et de vie associative, le Collège communal souhaite :

- 1) Redynamiser le bulletin communal, en modernisant son contenu informatif, reflet de l'activité des services communaux, sa forme et sa fréquence de parution.
- 2) Mieux informer les citoyens sur les chantiers à venir, d'une part en rendant publique en temps utile la carte des chantiers autorisés par la commune et, d'autre part, en organisant une réunion d'information préalable avec les riverains et l'entrepreneur, avant le début des

travaux, pour des chantiers à fort impact, par exemple ceux du PIC nécessitant une fermeture de rue pendant plusieurs mois etc.

- 3) Refondre le dispositif du budget participatif dans un système d'appels à projets qui s'inscrivent dans les politiques déjà mises en place, afin de mieux s'intégrer dans la vie des services et de s'adresser à un public parfois plus spécifique, par exemple les jeunes
- 4) Améliorer la communication entre les citoyens et les mandataires à travers des Rencontres citoyennes, par quartier, sur des thématiques déterminées
- 5) Poursuivre l'expérience CAMAT en relançant des candidatures et en envisageant ultérieurement une reconnaissance CCATM
- 6) Faire vivre le Forum associatif saint-clausien, lieu de rencontre transversal et d'expression de la vie associative locale, en organisant au minimum 2 réunions plénières par an
- 7) Maintenir, autant que possible, le soutien communal aux associations, notamment par la mise à disposition gratuite de salles communales et le soutien à la création de comités de quartier, bases de la participation citoyenne

LA FISCALITE

En matière de fiscalité, et pour ce qui relève de la pleine compétence communale, le Collège communal souhaite :

- 1) Maintenir le niveau de taxation actuel ;
- 2) Créer ou augmenter les redevances facturées aux personnes requérant un service communal en raison de leur inaction (ex. : pose de barrières nadar devant un bâtiment privé menaçant ruine) ou de leur comportement nuisible pour la communauté (ex : facturer les enlèvements de dépôts clandestins quand le contrevenant est identifié, en plus de l'amende).

LA GESTION INTERNE ET FINANCIERE

En matière de gestion interne, le Collège communal souhaite, conjointement avec le CPAS :

- 1) Digitaliser le fonctionnement de l'administration, en privilégiant notamment la signature électronique et les procédures dématérialisées, avec maintien toutefois de guichets physiques pour le citoyen ;
- 2) Développer un plan de formation pour le personnel, individualisé, tenant compte des possibilités d'évolution de carrière mais aussi d'objectifs plus stratégiques, comme la formation aux techniques de gestion de projets et de recherche de subsides
- 3) Adapter l'organigramme à une nouvelle rationalisation des services et revoir le descriptif de fonction de chaque agent, afin que les missions de chacun (services et agents) soient encore mieux établies, dans une optique d'amélioration continue du service aux citoyens
- 4) Développer l'attractivité de la fonction publique locale saint-clausienne et mettre en œuvre la réforme de ladite fonction, dans le strict respect du cadre budgétaire
- 5) Poursuivre l'implémentation du système de contrôle interne et développer les mécanismes de communication interne (plénière des responsables de service en plus du comité de direction, définition d'une charte des valeurs de l'administration etc.)
- 6) Poursuivre la mise en place des synergies avec le CPAS, notamment dans le cadre des fonctions de support (personnel, finances, logistiques, SIPPT etc.)

En matière de gestion financière, depuis plus de 10 ans, les collèges successifs sont parvenus à maintenir une gestion budgétaire rigoureuse, que nous entendons poursuivre. Le Collège se doit, face aux demandes croissantes adressées aux communes par les citoyens et les autorités supérieures, de faire preuve de prudence et de réalisme. D'autant plus que des menaces, rappelées plus haut, pèsent

sur les finances de notre commune, comme sur celles de l'ensemble des villes et communes wallonnes. Parmi celles-ci, d'aucunes, contraintes d'accepter une aide régionale wallonne pour équilibrer leurs finances, mesurent déjà le poids des obligations liées à cette aide, dont la perte de leur autonomie de décision, quand bien même ces décisions seraient légitimes et nécessaires pour leurs citoyens. Le Collège entend continuer dans cette voie de gestion responsable, afin de garantir la plus juste adéquation possible entre, d'une part, les ressources disponibles (qui se tarissent) et les défis et investissements (croissants) dont ont besoin nos citoyens et notre territoire. Le Collège veillera autant que possible à maintenir l'équilibre budgétaire, afin de ne pas pénaliser les générations futures par l'endettement et afin de ne pas se retrouver étranglé par des exigences régionales.

Telles sont les grandes orientations budgétaires souhaitées pour cette nouvelle mandature.

CONCLUSION

Il est beaucoup question de « maintien » ou de « poursuite » dans cette déclaration. Il n'y a là rien de surprenant. D'une part, car la majorité renouvelée entend poursuivre la route déjà entamée, notamment sous la précédente mandature. D'autre part, car, maintenir, par les temps qui courent, c'est déjà une prouesse ! Concrètement, la majorité n'entend pas faire de démagogie et veut rester transparente, honnête et œuvrer dans l'axe des possibles. Cette déclaration est ambitieuse mais réaliste puisqu'elle se base sur ce qui existe, ce qui est en cours et ce qu'il est possible – à projection constante, financièrement, administrativement et logistiquement – de réaliser. Elle est, toutefois, soumise à un certain nombre d'aléas, parmi lesquels figure l'obtention de subsides et le maintien des recettes existantes.

En espérant également que les mesures des autorités supérieures ne viennent pas plonger cette ambition mesurée dans l'impossibilité de l'action...

La mandature commence, pour la commune, au-delà des incertitudes négatives rappelées ci-avant, avec un boni cumulé de 8 millions d'euros. Ce « matelas » permettra à la commune de faire face, le plus sereinement possible, aux secousses et incertitudes à venir. Il reviendra au Collège, et au Conseil ensuite, de mettre à profit ce répit pour faire sens. C'est-à-dire à ne pas se reposer sous ces lauriers et à entamer les réformes structurelles qui seront nécessaires, et dont l'ampleur ne peut encore être ici fixée.

Cela passera par un effort supplémentaire demandé à tous, aucun domaine ne pouvant à priori être totalement sanctuarisé. Cela ne sera également possible qu'en responsabilisant nos partenaires, qui devront également faire les efforts nécessaires.

Malheureusement, au vu de la composition socio-économique de notre commune, il ne sera pas possible d'activer les mécanismes permettant une participation supplémentaire des citoyens ayant « les épaules les plus larges ». Nous devons faire face, en tant que commune urbaine, densément peuplée et paupérisée, à toutes ces difficultés. Nous devons faire sens en ne perdant pas de vue que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. Nous devons agir, sans doute durement, probablement en s'arrachant le cœur au moment de poser un choix, mais toujours en maintenant la solidarité. Cette solidarité qui est le ciment de notre société et permet le vivre-ensemble.

Le Collège communal précise que la déclaration de politique sociale du CPAS sera basée sur la présente, dans le cadre de l'autonomie légale du CPAS.